



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

CERTIFICAT D'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT N° 2017-02 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

Je soussignée Sylvie Chaput directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville certifie :

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2017-02 relatif au zonage est de 482 ;

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cinquante-neuf (59) ;

QUE le nombre de demandes faites au cours de la période d'enregistrement en date du 11 juin 2018 fut de zéro (0) ;

QUE ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 12^e jour du mois de juin 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

**CERTIFICAT D'APPROBATION
PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER
DU RÈGLEMENT N° 2017-03
INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »**

Je soussignée Sylvie Chaput directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville certifie :

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2017-03 relatif au lotissement est de 482 ;

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cinquante-neuf (59) ;

QUE le nombre de demandes faites au cours de la période d'enregistrement en date du 11 juin 2018 fut de zéro (0) ;

QUE ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 12^e jour du mois de juin 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

**CERTIFICAT D'APPROBATION
PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER
DU RÈGLEMENT N° 2017-06 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES
CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION »**

Je soussignée Sylvie Chaput directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville certifie :

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2017-06 relatif aux conditions d'émission des permis de construction est de 482 ;

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cinquante-neuf (59) ;

QUE le nombre de demandes faites au cours de la période d'enregistrement en date du 11 juin 2018 fut de zéro (0) ;

QUE ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 12^e jour du mois de juin 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière